

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1560

présenté par
M. Dionis du Séjour

ARTICLE 35

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Ce plan encouragera notamment la plantation de végétaux pour leur capacité à fixer les particules fines. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de modifier l'article 35 pour introduire la contribution du végétal à fixer les particules fines.

En effet, des études ont prouvé la capacité de la végétation à filtrer les matières en suspension dans l'air et l'eau et en particulier des feuilles à piéger les polluants atmosphériques et hydriques.

Le choix de plantes appropriées peut ainsi réduire considérablement la concentration de polluants dans l'air. Jusqu'à 85% des polluants atmosphériques concentrés dans un parc peuvent être filtrés au moyen d'une combinaison adéquate d'arbres. Dans une rue bordée d'arbres d'alignement, cette filtration peut atteindre 70% (P. Bolund et S. Hunhammar, 1999).

En outre, les végétaux apportent de nombreuses contributions à l'amélioration de l'environnement :

- en terme de captation des gaz à effet de serre par le processus naturel de photosynthèse qui permet aux végétaux de fixer du CO₂ tout en libérant de l'oxygène ;

- en terme de régulation de la température intérieure des bâtiments situés à proximité et donc de réduction de la consommation d'énergie par le chauffage ou la climatisation ;

- en terme de santé publique grâce à l'action positive du végétal sur la santé physique et psychique des individus. Des études ont ainsi montré que l'accès à un lieu végétalisé induit directement un rééquilibrage du rythme cardiaque et de la tension artérielle et diminue le stress (Ulrich et Simon, 1986) ;

- en terme d'introduction et de préservation de la biodiversité en ville ;

- en terme de réduction des nuisances sonores car les surfaces végétales absorbent les sons alors que les surfaces minérales les réfléchissent et les amplifient.

Au vu de ces éléments, le végétal participe pleinement à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement en terme prévention des risques pour l'environnement et la santé mais aussi de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité. Il est donc nécessaire d'encourager la plantation de végétaux pour leur capacité à fixer les particules fines.